

Ally® SX®

Herbicide de post-levée pour les céréales d'automne et de printemps.

Description du produit en bref

Herbicide de post-levée avec une efficacité à la fois foliaire et racinaire contre de nombreuses dicotylédones annuelles et vivaces.

Matières actives

20% Metsulfuron-méthyle

Formulation

Granulés solubles dans l'eau (SG)

Trademark

FMC Corp., Agric. Chem. Group, USA

Numéro d'homologation

W-7287

Mode d'action

Le **Metsulfuron-méthyle** appartient à la famille des sulfonylurées. Il est absorbé par les feuilles et les racines. Il est systémique et agit en inhibant l'enzyme acétolactate synthase (ALS), ce qui provoque l'arrêt de la division cellulaire et donc de la croissance. Commence alors un processus de dépérissement pouvant s'étendre sur plusieurs semaines. Certaines espèces de mauvaises herbes se nanifient. La matière active est rapidement dégradée dans les céréales et le sol. Les meilleurs résultats s'obtiennent en traitant tôt. La meilleure efficacité est obtenue sur les jeunes adventices en forte croissance.

Utilisation Céréales

Avoine

Dosage céréales de printemps : 25 g/ha, céréales d'automne : 40 g/ha. Application au printemps du

stade 3 feuilles (BBCH13) jusqu'au stade début montaison (BBCH 30) des céréales.

Blé

Dosage céréales de printemps : 25 g/ha, céréales d'automne : 40 g/ha. Application au printemps du stade 3 feuilles (BBCH13) jusqu'au stade début montaison (BBCH 30) des céréales. Pour obtenir une efficacité optimale, nous conseillons de traiter tôt sur adventices encore petites (stade cotylédon à 4 feuilles) ainsi qu'en période de forte croissance. Les adventices qui lèvent plus tard sont également contrôlés. L'action n'est que peu tributaire des conditions climatiques.

Epeautre

Dosage céréales de printemps : 25 g/ha, céréales d'automne : 40 g/ha. Application au printemps du stade 3 feuilles (BBCH13) jusqu'au stade début montaison (BBCH 30) des céréales.

Orge

Dosage céréales de printemps : 25 g/ha, céréales d'automne : 40 g/ha. Application au printemps du stade 3 feuilles (BBCH13) jusqu'au stade début montaison (BBCH 30) des céréales. Pour obtenir une efficacité optimale, nous conseillons de traiter tôt sur adventices encore petites (stade cotylédon à 4 feuilles) ainsi qu'en période de forte croissance. Les adventices qui lèvent plus tard sont également contrôlés. L'action n'est que peu tributaire des conditions climatiques.

Seigle

Dosage céréales de printemps : 25 g/ha, céréales d'automne : 40 g/ha. Application au printemps du stade 3 feuilles (BBCH13) jusqu'au stade début montaison (BBCH 30) des céréales.

Triticale

Dosage céréales de printemps : 25 g/ha, céréales d'automne : 40 g/ha. Application au printemps du stade 3 feuilles (BBCH13) jusqu'au stade début montaison (BBCH 30) des céréales.

Spectre d'efficacité

Bonne efficacité: Arroche étalée, Chamomille, Capselle bourse à pasteur, Chénopode, Coquelicot, Cresson des marais, Dent-de-lion, Géranium, Galinsoga, Lamier pourpre, Mercuriale, Morelle noire, Mouron des oiseaux, Moutarde des champs, Myosotis, Ortie royale, Pensée des champs, Radis ravenelle, Renoncule, Renouée à feuilles de patience, Renouée persicairre, Repousses de colza, Repousses de pommes de terre, Repousses de tournesols, Sénéçon commun, Tabouret des champs, Vesce, Chardon des champs, Liseron des haies, Menthe des champs, Rumex de graines/souches.

Efficacité satisfaisante: Alchémille des champs, Ethuse faux persil, Centaurée, Renouée des oiseaux, Renouée liseron, Veronique à feuilles de lierre, Veronique de Perse, Veronique des champs, Liseron des champs, Prêle des champs.

Efficacité insuffisante: Fumeterre, Gaillet-gratteron
1 Si moins de 5 cm lors du traitement
2 Si levé au moment du traitement
3 Montre des symptômes typiques d'atrophie

Restrictions

Ne pas appliquer lorsqu'il y a danger de gel ou immédiatement après une gelée, en présence d'eau stagnante, en période de sécheresse, sur cultures affaiblies ou souffrant de déficience nutritive. Ne pas appliquer sur des cultures de céréales en sous-semis. Ally® SX® ne doit pas être appliqué sur des sols sableux. 1 traitement par culture au maximum.

Miscibilité

Ally SX est miscible avec Talis s'il y a une forte présence de vulpins des champs. En cas de

présence de gaillet un mélange avec Starane Max est conseillé. Les mélanges avec les fongicide ne sont pas recommandés.

Rotation culturale

Après la récolte normale des céréales traitées, il est possible de remettre en culture des céréales, du colza, des betteraves, des pommes de terre ou du maïs. Lors d'une interruption prématurée d'une culture traitée, possibilité de remettre en place une céréale de printemps (blé, orge, seigle). Si deux applications avec Ally SX ont été faites ou une application avec Ally SX et une deuxième avec une autre sulfonilurée on peut seulement remettre en culture des céréales. Un semis intermédiaire de trèfle d'Alexandrie n'est pas conseillé.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

Conditions climatiques

L'efficacité du produit n'est pas altérée si une précipitation survient plus de 2 heures après le traitement.

Important à savoir

Les cultures dicotylédones (par exemple betterave, colza, légumineuses, légumes) et le maïs sont très sensibles à Ally® SX®. Toute dérive ou dispersion de la bouillie de traitement doit être évitée sur de telles cultures, ou des parcelles prévues pour la mise en place de ces dernières. Si l'on utilise des herbicides appartenant à la même famille et avec le même type d'action d'une manière répétitive, il est possible de sélectionner des cultivars résistants qui peuvent devenir dominants. Il est conseillé d'utiliser en alternance des herbicides avec des modes d'action différents pour lutter contre le risque de résistance. Après utilisation, l'appareillage doit impérativement être nettoyé avec All Clear® Extra conformément aux indications de l'étiquette.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur

pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

ATTENTION

Phrases H

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

RRV Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins

et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P280s Porter des gants de protection.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 00 73 Carton à 10 x 60 g

10 00 73 Emballage simple à 60 g

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
Fax: 062 746 80 08
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>